

LA SENTINELLE

Rédaction : Rue de la Balance 6

Journal économique et social

Administration : Rue de la Balance 6

ABONNEMENTS

Un an Fr. 8 —
Six mois » 4 —
Trois mois » 2 —

Les manuscrits non insérés ne sont pas rendus

paraissant à la Chaux-de-Fonds, le Mardi, le Jeudi et le Samedi

Organe du parti ouvrier suisse

ANNONCES

10 cent. la ligne ou son espace
Pour les petites annonces en dessous
de 6 lignes, 60 cent. pour trois fois.

Réclames : 30 centimes

Septième année. — N° 127

Rédacteur responsable : WALTER BIOLLEY

Jeudi 29 octobre 1896

Maisons Recommandées

GUINAND & DUPUIS 4, Place Neuve, 4, Vins
Epicerie, Mercerie

JACOB SCHWEIZER Passage du Centre
BOUCHERIE - CHARCUTERIE

MAGASINS DU PRINTEMPS, J.-H. Matile
Vêtements pour Hommes, Jeunes Gens, Enfants

L. VERTHIER & C^{ie} 10 Place Neuve 10
Grand choix de chapellerie en tous genres

Sacs d'école — Serviettes
Grand Bazar du PANIER FLEURI

Ch. E. BÉGUELIN. Bureau : Gare des marchandises
Combustibles : Anthracite, Houille, Coke,
Briquettes. — Téléphone.

A. MERGUIN, Peintre-Décorateur, Rue du Parc, 1
Spécialité de bannières et écussons

AU NÈGRE, 16, Balance, 16
Tabacs et Cigares Cannes, Maroquinerie.

LOUIS LAGER, Coiffeur, Premier Mars 10a
Parfumerie des premières maisons françaises

PAUL ROBERT TISSOT
BOULANGER, rue des Granges 8

HUGO SCHENI, Photographe
5, Daniel JeanRichard 5. — Portraits inaltérables, grandeur 50-60 cm. fr. 30.

Tirozzi Frères — Porcelaines
Cristaux, Ustensiles de ménages. Lampes

HENRI MATTHEY 5, Premier Mars, 5
Machines à coudre et Machines agricoles des premières fabriques.

Convocation

Assemblée des délégués du parti socialiste neuchâtelois, dimanche 1^{er} novembre, à 2 1/2 heures après midi, au local du Grutli allemand, rue de la Balance, à la Chaux-de-Fonds.

Ordre du jour :

Election de ballottage au Conseil national.

Divers.

Vu l'importance de la question, toutes les sections sont invitées à se faire représenter par le plus grand nombre possible de délégués.

Comité Central.

Le Chômage du samedi après midi

On écrit au *Signal* de Genève :

La semaine dernière a eu lieu à Genève, au Temple de la Fusterie, et sous les auspices de la Société suisse pour l'observation du dimanche, une conférence qui a réuni un assez nombreux public. Cette conférence a été faite par M. le Dr Courvoisier, avocat à Bienne, qui s'est imposé la tâche de propager en Suisse la mise en pratique de la cessation du travail le samedi après midi dans l'industrie.

L'orateur a d'abord affirmé avec raison que nos dimanches ne peuvent être de vrais jours de repos sans une préparation spéciale. Or cette préparation nous manque ; elle manque surtout à l'ouvrier. De là l'encombrement du dimanche par une foule de choses indispensables à la vie de famille et à la vie sociale : travaux de ménage qui n'ont pu être exécutés la veille, assemblées philanthropiques, de gymnastique, tirs, exercices de pompiers, élections, etc. Le besoin de liberté dans le cours de la semaine est si grand, qu'en Angleterre on a coutume, depuis quarante ans, de chômer le samedi après-midi dans l'industrie et les bureaux, et cela en outre des jours de repos civils dits « Bank holiday. »

Nous avons dans les fabriques 11 heures de travail par jour, ou plutôt 65 h. par semaine. On pourrait très bien faire le même travail en 60 heures et laisser à l'ouvrier la pleine disposition du samedi après midi. Déjà la législation fédérale a reconnu l'utilité d'un certain repos, la veille de tous les jours fériés ; de là la fixation de la journée de dix heures le samedi, au lieu de onze heures. Les Chambres fédérales l'ont à leur tour si bien admis qu'elles ont récemment invité le Conseil fédéral à étudier la réduction des heures de travail des femmes le samedi. Or, si la chose est bonne pour les femmes, qui ont en effet un urgent besoin de préparer dans leur ménage le repos du dimanche, les ouvriers n'en ont-ils pas aussi besoin ? Dans nos lois, mettons de côté la notion de la journée normale de travail et remplaçons-la par celle de la semaine normale de travail ; fixons-en le maximum à 60 heures et, quelle que soit la longueur régulière de la journée de travail, accordons aux ouvriers et aux employés de l'industrie, le repos du samedi après midi sans aucune déduction de salaire.

Ce repos fera arriver la paie au foyer domestique avant le samedi soir ou le dimanche matin (?). Il rendra possible les achats de l'ouvrier le samedi, et il facilitera la vie de famille et la culture du petit jardin. La réparation des machines et la mise en ordre de l'atelier ne seront plus différées au dimanche matin, et le repos du dimanche, étant plus complet atteindra mieux son but. Patrons et ouvriers auront davantage le temps de la réflexion, et puisque les médecins se plaignent de trouver trop de gens agités et éternés, la santé des intéressés pourra y gagner physiquement et moralement.

La statistique démontre que plus le travail est prolongé, plus les accidents sont fréquents par suite de la fatigue ; aussi sont-ils particulièrement nombreux le samedi après midi. Si l'on ne travaille pas le samedi après-midi, les accidents diminueront notablement et la responsabilité civile des patrons sera plus aisément mise à couvert ; il en résultera donc des avantages économiques. Cette réforme permettra encore d'augmenter les trains du samedi et de diminuer ceux du dimanche, ce qui sera un bien pour les compagnies et pour les employés. Il pourrait aussi

(1) On sait que nous sommes partisans de la paie le samedi avant midi et que la loi sur la protection des ouvrières contient un vœu à l'égard du paiement le samedi matin.

être question de fermer les cafés, au moins le dimanche matin, pour donner au personnel de ces établissements un peu de la liberté qui lui manque.

La principale objection faite au congé du samedi après midi est que les ouvriers en profiteront pour stationner au cabaret encore plus que de coutume. Ce sera peut-être le fait de quelques-uns, des moins recommandables, mais ne croyez pas que la grande majorité d'entre eux en arrive à mériter ce reproche. La réduction de la journée de travail est sous ce rapport bien plus dangereuse, tandis qu'une demi-journée entière de liberté sera beaucoup plus profitable à l'ouvrier pour ses affaires et pour sa famille. Si le reproche était fondé, il faudrait supprimer le repos du dimanche à cause des tentations qu'il peut offrir. Non, la grande masse de nos ouvriers ne fera pas servir sa liberté à la licence ; c'est au contraire la dignité morale de l'homme qui y gagnera. Cela est arrivé aux Etats-Unis pour les nègres libérés.

En résumé, il y a là une question qu'il vaut la peine d'examiner sérieusement en ce moment où l'on prépare dans les sphères fédérales une révision de la loi sur les fabriques, et l'on ne peut que remercier M. le Dr Courvoisier d'avoir attiré notre attention sur ce sujet.

Tout n'est pas comme il faudrait dans la société où nous vivons. Seulement, sur qui compter pour faire justice ? Sur le monde ? Il est bien lâche. Sur la Providence ? Elle est bien haut. Sur la vie future ? Elle est bien loin. En vérité, en vérité, je vous le dis : Ne comptez que sur vous-mêmes. Méprisez, démasquez, combattez les coquins et aidez un jour ceux qui veulent transformer cette société mal faite.

Georges Renard.

Confédération suisse

Question des soumissions. — Sur la proposition de la commission, le comité central de l'Union suisse des Arts et Métiers a pris les décisions suivantes qu'il soumet à l'examen des sections et des centres intéressés :

A. Mesures à prendre. — 1. Les matériaux par de nombreuses administrations et sections relativement à l'enquête sur la réglementation des soumissions devront être examinés et compulsés pour être publiés dans un cahier des charges des questions industrielles du jour.

2. En même temps que ce rapport, le comité central soumet à la discussion des sections les normes proposées par la sous-commission pour mode de soumission uniforme.

3. Celles des administrations fédérales, cantonales ou privées qui ont pris part à l'enquête, sont priées de donner leur avis sur le rapport et sur les normes proposées et de dire si, à l'avenir elles seraient prêtes à prendre ces normes pour base dans les adjudications de travaux.

4. S'inspirant des préavis qui lui parviendront, le comité central fera ses propositions en conséquence à l'assemblée des délégués du printemps 1897.

5. L'application pratique des normes établies par l'assemblée des délégués sera recommandée à toutes les administrations fédérales, cantonales, communales et autres, appelées à adjudger des travaux publics.

6. De leur côté, les sections sont invitées à exercer leur influence auprès des administrations cantonales et communales de leur région, afin que l'application pratique de ces normes soit assurée par des prescriptions.

B. Réformes des adjudications. — I. Le comité central de l'Union suisse des Arts et Métiers, après s'être rendu compte des inconvénients existant dans le mode actuel des soumissions et après s'être, pendant plusieurs années vainement efforcé de faire disparaître ces inconvénients, estime que le moyen le plus efficace d'arriver à un mode de soumission régulier et équitable est l'établissement d'une loi industrielle, autrement dit la création de syndicats professionnels.

II. Dans tous les cas l'Union suisse des Arts et Métiers espère arriver à la suppression des inconvénients en question, en recommandant aux administrations fédérales, cantonales, communales et privées l'application des principes suivants dans l'adjudication de travaux publics :

1. Ne seront adjugés par voie de soumission que les travaux et fournitures publiques d'une certaine importance.

2. Les délais pour le dépôt des offres de soumission et pour la livraison devront être suffisamment longs.

3. Les publications de soumissions devront être accompagnées de plans et de descriptions détaillés et, autant que possible, d'échantillons. Les offres devront être faites avec des prix fermes et la mise aux enchères ne sera pas admise. Il est interdit d'exiger des prix moyens pour des travaux de nature différente et indépendant entre eux, même si ces travaux font partie d'un seul et même contrat ; les évaluations devront être calculées séparément pour chaque travail.

Dans l'adjudication des travaux, les autorités devront, à conditions à peu près égales, tenir compte autant que possible des industriels les plus capables et leur confier les travaux à tour de rôle. Les entrepreneurs qui auront été plusieurs fois de suite chargés de travaux publics, devront être momentanément écartés des adjudications.

Les entrepreneurs étrangers ne pourront être admis à soumissionner que dans le cas où les travaux en question ne pourraient pas être exécutés par l'industrie indigène, ou si les conditions de cette dernière étaient par trop favorables.

9. Il y aura lieu d'accorder une attention toute spéciale aux offres collectives émanant d'industriels suisses qui, afin de combattre la concurrence étrangère, se grouperaient entre eux en observant une répartition rationnelle des travaux.

10. Les personnes chargées d'examiner les offres de soumission, devront se baser autant que possible sur les « tarifs normaux de prix » établis par les associations professionnelles.

11. Ceux des entrepreneurs qui feront exécuter leurs travaux par des tiers, seront tenus de présenter les devis de ces derniers aux autorités, qui se réservent de les accepter ou de les rejeter. Les entrepreneurs sont seuls responsables de leurs travaux vis-à-vis des autorités, des fournisseurs et des ouvriers.

12. Des cautions, qui ne devront pas dépasser 10 p. cent du montant total

des travaux, ne pourront être exigées que pour des travaux importants. Le taux d'intérêt usuel devra être servi pour les cautions en espèces.

13. Il sera institué des *tribunaux professionnels permanents*, semblables aux tribunaux de commerce, pour le jugement des différends pouvant s'élever au sujet de l'exécution des contrats.

NOUVELLES DES CANTONS

GENEVE. — L'exposition nationale a donc fermé ses portes: dans quelques mois elle pourra dresser son bilan; le capital de garantie est considéré comme fort compromis, mais ses souscripteurs l'avaient bien prévu quand ils ont apporté, par patriotisme, à cette manifestation nationale, leur argent et le concours de leur activité. Le succès de l'entreprise, en tant que manifestation de la puissance de production du pays, a été complet; si l'affluence des visiteurs est restée inférieure aux prévisions, la persistance du mauvais temps en est seule responsable; malgré cela, malgré sa situation excentrique à l'angle sud-ouest du territoire suisse, l'exposition n'a pas compté moins de 2,400,000 visiteurs. Proportionnellement au chiffre de la population, l'exposition de Berlin, qui vient aussi de se fermer, aurait dû en compter 57 millions pour être au niveau de Genève; elle n'en a eu que 10 millions, dont 3 millions de porteurs de cartes. Son déficit est de 1 1/2 million de marks. Il n'y a donc pas lieu d'être mécontent de cette comparaison avec la somptueuse capitale de l'empire allemand.

BERNE. — La loi sur l'élevage est acceptée par 32,607 voix contre 20,073. Six districts seulement l'ont rejetée.

— On écrit à la *Revue*:

Notre police a mis, ces jours, la main sur une véritable bande de malfaiteurs, qui multipliaient leurs exploits d'une façon inquiétante. Six de ces malandrins ont été arrêtés; ce sont tous des récidivistes. L'un d'eux était même recherché depuis cinq ans. Un de nos policiers, qui s'en allait tranquillement vers midi, prendre son repas familial, remarqua un particulier qui lui parut suspect; il l'invita à le suivre et le retint chez lui, pendant qu'il prenait son repas. Un individu avait suivi le policier et pénétré jusque dans la maison; il fut arrêté. A son retour de dîner, l'agent ramenait deux repris de justice. Le reste de la bande ne tarda pas à être arrêté. Ce sont six malfaiteurs des plus dangereux, connus sous des sobriquets expressifs dans le monde des escarpes. Il y a un Autrichien, un Prussien, un Saxon, un Rhénan, un Alsacien et un Bernois, nommé Gers-ter. La plupart ont déjà de nombreuses condamnations à leur dossier.

Samedi, tous ont été isolément passés

à la mensuration d'après le système Bertillon; tous ignorent mutuellement l'arrestation des amis. Un de ces malfaiteurs portait au côté droit du corps la formidable cicatrice d'un coup de couteau. Et comme on lui demandait d'où elle provenait, il se contenta de répondre que celui qui lui avait porté le coup ne s'était pas relevé. Il y a donc une affaire dramatique à éclaircir. Plusieurs des malfaiteurs arrêtés ont été mêlés à des affaires qui ont occupé la police et la justice de plusieurs cantons, l'un d'eux est même un échappé du pénitencier de Neuchâtel.

ZURICH. — Trente-huit ouvriers maçons et charpentiers travaillaient lundi après-midi, dans une villa en construction à la Gartenstrasse. La charpente de la toiture était presque entièrement posée et on devait célébrer dans deux ou trois jours l'achèvement des travaux extérieurs. En fait de maçonnerie, il restait uniquement à terminer la façade sud, haute de deux étages, construite en briques et assise sur un sommier de fer supporté au centre par un pilier de marbre et à ses extrémités par des murs. Soudain, l'un de ces murs vacilla, le sommier se déplaça avec la colonne de marbre et la façade s'écroula entraînant avec elle la moitié du bâtiment et une douzaine d'ouvriers. Quelques-uns de ces derniers tombèrent sur la terre fraîchement remuée et ne se firent pas de mal; mais six ont été si grièvement blessés, que l'un d'eux est mort presque instantanément et que deux ont succombé à l'hôpital; les trois autres sont dans un état inquiétant.

BALE. — Un épouvantable accident est venu jeter la consternation lundi soir, dans le village du Petit-Huningue, localité située sur une hauteur à l'embouchure de la Wiese dans le Rhin. Un ouvrier de la scierie qui se trouve installée en cet endroit a été pris par une courroie de transmission et a eu la tête complètement arrachée du tronc. L'infortuné travailleur, âgé de 24 ans seulement, avait nom Mühlethaler. Il allait se marier et l'on ne se représente pas sans émotion la douleur qu'a dû éprouver sa fiancée. Mühlethaler, qui était très aimé dans le village, laisse une mère et un frère dont il était le soutien.

Nouvelles étrangères

ANGLETERRE. — Dans un meeting tenu dimanche à Londres, sur la place de Trafalgar square, les cochers de fiacre de la métropole ont décidé la grève générale. Depuis lundi, aucun cab ou hansom ne peut circuler sans une autorisation expresse du syndicat, attestant que son cocher adopte la théorie des grévistes dans la question de la redevance exigée par les

compagnies de chemins de fer pour les voitures stationnant dans les cours des gares.

ESPAGNE. — *L'insurrection de Cuba.* — Le principal organe du parti autonomiste de la Havane, la *Discussion*, a publié jeudi un article intitulé « Tutelle provisoire », préconisant l'intervention des républiques hispano-américaines pour pacifier l'île de Cuba. Le préfet civil de la Havane proposa aussitôt au général Weyler un arrêté ordonnant la suppression du journal, l'arrestation et la déportation de son directeur, Coronado, membre influent du parti autonomiste et correspondant politique de la feuille républicaine madrilène le *Libéral*. Dans l'exposé des motifs de cette mesure, qui a fait autant sensation à la Havane qu'à Madrid, le préfet dit: « Je ne propose pas de livrer Coronado et la *Discussion* aux tribunaux, en raison de la lenteur nécessaire de cette procédure et pour éviter que Coronado soit remplacé par un prête-nom, ce qui contrarierait l'action de la loi. » Cette nouvelle sévérité contre les autonomistes a été approuvée par la presse madrilène, qui repousse avec indignation toute idée de médiation des républiques sud-américaines, et des Etats-Unis surtout.

L'insurrection aux îles Philippines. — D'après une dépêche officielle de Manille, des groupes provenant des villages de Taal, Lemery, Calaca, Buyun-yungo, Batangas, se sont levés en masse, formés en bande et, dans la matinée du 23 octobre, ont tenté le passage du fleuve Pansifut. Un détachement de troupes espagnoles a repoussé les rebelles, leur infligeant de fortes pertes. Les Espagnols ont eu un mort et trois blessés, dont le chef du détachement. Le général Jaramillo a battu une nouvelle bande de rebelles.

ETATS-UNIS. — Les fonderies de Yonkers ont été le théâtre d'un attentat anarchiste. M. Hamlin Jay Andrews, frère du propriétaire de cet établissement, a été tué par une bombe qui était, croit-on, destinée à ce dernier. Il avait été question récemment de la fermeture des fonderies, en raison de difficultés entre les patrons et les ouvriers.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

La justice humaine erronée

De temps en temps l'on entend des plaintes sur la Justice, mais l'on est vite consolé, en pensant que Jury et juges ne sont que des hommes et qu'il leur est souvent impossible d'apprécier les choses à leur juste valeur sans avoir le temps de beaucoup réfléchir, ce qui est généralement le cas.

Mais ce qui est plus grave, c'est quand

l'on entend critiquer un code réellement fautif; la lettre écrite qui peut s'appliquer à chacun, fait du tort à beaucoup.

Nous lisons dans le code de procédure pénale neuchâtelois, édition 1893, article 140, ce qui suit:

« Si des lésions internes ou externes sont constatées, le rapport établira notamment les points suivants:

1^o La mort doit-elle être envisagée comme le fait d'un tiers?

2^o Dans l'affirmative, devait-elle être la conséquence naturelle de l'acte qui a été commis? Ou bien doit-elle être attribuée à un état physique particulier au lésé, soit à son état de santé? Ou bien est-elle le résultat des circonstances accidentelles au milieu desquelles elle s'est produite?... »

A-t-on jamais vu pareille ineptie dans un code récent; certes l'auteur du code n'était pas féroce, car a-t-on jamais vu sur la terre quelque chose d'autre que naturelle et tout ce qui s'y passe n'est-il pas toujours naturel quoique souvent extraordinaire? Y a-t-il d'autres lois que les lois naturelles qui régissent d'une façon probante les choses d'ici-bas? A en croire le code neuchâtelois il semblerait qu'il y ait des causes surnaturelles.

Voyons l'autre partie du numéro 20 « Ou bien est-elle le résultat des circonstances accidentelles au milieu desquelles... certes les conséquences de cette dernière catégorie sont naturelles, donc font partie en plein de la première d'après ce qui précède.

Mettre deux catégories en regard et qui se couvrent, n'est-ce pas dans l'espèce une pure bêtise.

On m'objectera peut-être, mais à tort, que cette bêtise ne gêne en rien, mais erreur!

Exemple: un homme reçoit un coup de pied sur le nez qui lui fait une blessure profonde. Le bacille du tétanos est introduit par la boue ou la poussière de la chaussure dans la plaie, le malade succombe. En poussant la comparaison plus loin, en admettant que ça soit l'auteur du code qui donne le coup de pied, on pense involontairement au coup de pied à Aliboron.

Une chaussure étant dans la règle poussiéreuse, nous arriverons à répondre comme suit:

D: La mort doit-elle être la conséquence naturelle de l'acte.

R: Oui.

D: Ou bien est-elle le résultat de circonstances accidentelles.

R: Non puisque la saleté des chaussures est la règle et qu'un coup de pied ne peut guère être propre. La saleté amène le microbe quelques fois, la poussière un peu plus souvent.

Et pourtant le législateur voulait autre

Le capitaine Lachesnaye

par ERNEST CAPENDU

XI

La défense

Diane brisée, épuisée, manquant de force et de respiration, s'affaissa sur elle-même comme une fleur délicate foulée par la chute d'un chêne gigantesque.

Mercurius la jeta plutôt qu'il ne la déposa sur le fauteuil.

— Là! dit-il. Elle nous laissera en paix.

Et se tournant vers Humbert:

— Eh bien? fit-il.

— Impossible de forcer cette serrure! le drôle qui l'a faite n'a pas volé son argent! répondit Humbert.

— Eh bien! nous enfonçons la porte.

— Nous ne le pourrons; elle est doublée en fer!

— Ventre-Mahon! Sommes-nous donc pris ici comme des rats dans une souricière?

— Et Reynold qui ne vient pas!... s'écria Catherine.

— Cependant, j'ai entendu le signal!

— Les cris étaient assez distincts! répondit la jeune femme.

— Les argotiers attaquent l'hôtel!
— Mais Reynold?

— Reynold? répéta Humbert. Que fait-il? Pourquoi nous laisse-t-il ici?

— Chut! fit brusquement Catherine. Ecoutez! Les deux hommes se turent.

Les cris des salons avaient cessé.

— Que veut dire ceci? murmura Humbert alarmé par le silence qui régnait dans l'hôtel.

Avec l'agilité et l'adresse d'un jeune chat, il escalada fauteuils, chaises, tabourets et bahut et atteignit le haut de la porte.

Appuyant l'oreille contre cette seule partie des deux battants que ne recouvrait aucun meuble, il prêta une attention profonde.

On entendait distinctement l'organe élevé d'une voix forte partant du salon voisin.

Tout à coup Humbert chancela et faillit tomber, puis son front devint d'une pâleur effrayante.

(Mercurius et Humbert avaient conservé leurs masques à cause de la présence de Caméléon.)

— Qu'est-ce donc? s'écrièrent à la fois Mercurius et Catherine remarquant ce mouvement et cette pâleur.

— Van Helmont! murmura Humbert.

— Van Helmont! répéta Mercurius.

Catherine ne comprenait pas, ignorant la scène qui avait eu lieu dans la maison de la rue des Vieilles-Etuves.

— Van Helmont! je reconnais sa voix! dit Humbert.

Puis il fit signe de la main de le laisser écouter encore.

Mercurius, Catherine et Caméléon attendaient avec une anxiété profonde.

Diane, évanouie, ne pouvait rien voir ni rien entendre.

Humbert quitta son poste et sauta brusquement au milieu de la pièce.

— Les argotiers sont contre nous, s'écria-t-il avec rage, Van Helmont s'est mis à leur tête! Loin de nous venir en aide, ils nous poursuivent!

— Et Reynold? fit Mercurius.

— Reynold? ajouta Catherine.

— Qu'est-il devenu?

— L'ont-ils tué?

— Tué! Reynold! dit Humbert en frémissant.

Les deux frères se regardèrent avec une expression de stupeur impossible à rendre.

Tout à coup les cris éclatèrent de nouveau et plus frénétiques dans les salons de l'ambassadeur, et la porte barricadée reçut une violente secousse.

C'étaient Marc et ses compagnons qui essayaient de la forcer.

— Cornes du diable! serions-nous perdus! s'écria Humbert.

— Perdus! répéta Catherine en devenant blême.

— Or ça! il ne faut pas mourir sans en découdre quelques-uns! dit Mercurius en arrachant avec un rideau de fenêtre le lourd bâton doré qui le supportait et qui, taillé en plein chêne, représentait une sorte de massue des plus respectables.

Humbert se frappait le front.

— Reynold tué! lui! impossible! impossible!... répétait-il d'une voix sourde.

Caméléon brandissait la dague avec laquelle il avait frappé Giraud.

— Cette fenêtre... ces rideaux! s'écria brusquement Catherine.

— Bonne idée, ma mignonne! fit Mercurius que le sang-froid n'abandonnait jamais, même dans les circonstances les plus critiques.

En un clin d'œil, lui, Humbert, Catherine et Caméléon se jetèrent sur les rideaux et coupant, taillant, lacérant à l'aide de dagues et de poignards, ils déchirèrent en bandes la pesante et épaisse tapisserie.

— Le bâton est solide, dit Mercurius tout en travaillant avec activité. Il est plus long que la croisée n'est large. Il nous servira de point d'appui pour descendre! Allons! je crois que l'on ne nous tient pas encore...

— Si la porte tient toujours, elle! murmura Catherine dont chaque coup frappé contre le bois faisait bondir le cœur.

Ouvriers! ne vous fournissez que chez les négociants

Théâtre de la Ch.-de-Fonds

Jeu de 29 octobre 1896
Bureau 8 h. Rideau 8 1/2 h.
Serge Panine
Comédie en 5 actes de G. Ohnet

Boucherie - Charcuterie
Ed. Schneider
4, rue du Soleil, 4

Bœuf et gros bétail à 75 ct. le demi-kilo
VEAU, MOUTON, première qualité prix modéré
PORC frais, salé et fumé à 80 et 90 c. le demi kilo
SAUCISSE A LA VIANDE 1 fr. le demi kilo
Saucisse au foie, 50 c. le 1/2 kilo
SAUCISSE à rôtir et BOUDIN
CHOUCROUTE à 25 c. le kilo
Tous les samedi et mercredi
LAPINS FRAIS

OUVERTURE 675
d'un magasin de
Tabacs et Cigares

4, Rue de la Demoiselle, 4
Beau choix d'articles pour priseurs et fumeurs

Gostely - Pfister
Place de l'Ouest et Rue du Parc 33
TOUS LES SAMEDIS
dès 7 h. du soir 493

Souper aux Tripes
Restauration à toute heure

Changement de domicile
Le soussigné informe ses clients et le public en général qu'il a transféré son domicile Rue de la Paix 77.
Il se recommande pour le limage des scies de tous genres et pour tous les travaux concernant sa profession. 660
C.-H. DUMONT, bûcheron.

DENTISTE
M. GUENIN DENTISTE de TRAMBLAN reçoit régulièrement le Jeudi tous les 15 jours
3, Rue du Nord, 3
CONSULTATIONS 638 de 10 à 2 heures de l'après-midi

Menuisier-Ebéniste
Oscar VEUVE
58, rue de la Demoiselle, 58
se recommande à Messieurs les géants et propriétaires pour tout ce qui concerne sa profession.
Meubles en tous genres
Réparations — Prix très modérés

A remettre
un beau logement de 2 chambres bien au soleil, pour le 11 novembre 1896. — Adr. M. JEANRICHARD, Nord 9. 695

Impuissance de l'homme Stérilité de la femme. — PILLULES, effet immédiat sans nuire à la santé fr. 4. — Dépôt unique SPITAEELS Pharmacien à Lille (France). Envoi discret. Même pharmacie, Pillules contre les pertes d'urine au lit à tout âge, 5 fr.

CHARCUTERIE AMILIARDET

11a, 1er MARS, 11a
Toujours bien assorti en charcuterie fraîche salée et fumée, de 1er choix, et à des prix modérés. 637
Se recommande, **Ami Liardet.**

Gilets de Chasse

Grand choix de Gilets de chasse 710
Caleçons pour dames et messieurs
Gilets flanelle de santé pour dames et messieurs
Châles russes et Capuchons aux prix de fabrique

J.-B. RUCKLIN-FEHLMANN, Chemisier
7, Place de l'Hôtel-de-Ville, 7 La Chaux-de-Fonds 2, Rue de la Balance, 2

GRAND ASSORTIMENT de Glaces et Tableaux EN TOUS GENRES ET A TOUS PRIX 59

Encadrements en tous genres
PRIX SANS CONCURRENCE
47, Rue Léopold Robert, 47

Ch. BRENDLÉ, la Chaux-de-Fonds

Maladie des organes génitaux
Maladies du bas ventre, contagion, vices secrets et leurs suites, impuissance, pertes séminales, pollutions, ardeur et rétention d'urine, envies constantes d'uriner, inflammations, affections de la vessie, affaiblissement et irritation des nerfs, etc. Traitement par correspondance sans un dérangement dans la profession. Point de conséquence fâcheuse pour l'organisme. Discretion absolue.
S'adresser à la Polyclinique privée Kirchstrasse 405 Glaris.

Boucherie-Charcuterie
Emile ARNOUX
17, rue du Parc, 17

Dès aujourd'hui, le 23 octobre 1896
Bœuf, veau, mouton, porc frais, salé et fumé, saucisses à la viande et au foie, choucroute.
Tous les Lundis soirs et Mardis, Boudin
Toutes ces marchandises seront vendues au prix du jour. 702
Se recommande, Emile Arnoux.

Photographie Rebmann
6 médailles 713
Spécialité de grands Portraits

Achat et Fonte
de
Matières Or et Argent
ainsi que
Bijouterie et Boîtes de montres usagées

Traitement ou achat de toutes BALAYURES contenant or ou argent.

A. PERRIN - BRUNNER
55, Rue Léopold Robert, 55
vis à vis de l'Hôtel Central

Kiosque de l'Hôtel-de-Ville
CHAUX-DE-FONDS
POUILLEREL en vers prix 20 ct.

Vins fins d'Espagne
Importation directe
Bon vin rouge garanti naturel à 40 et 50 ct. le litre

Malaga noir, Malaga doré, Moscatel et Madère fr. 1.30 la bouteille verre perdu.
Xérès, Malvoisie et Porto rouge fr. 1.50 la bouteille, verre perdu.
En litre Malaga noir et Malaga doré fr. 1.65 le litre, verre perdu.
Rabais par quantité.

Toutes ces marchandises sont de 1^{re} qualité et proviennent des premières maisons d'Espagne.

Paul Peytrequin
15, Rue Fritz Courvoisier, 15
Cave rue Léopold Robert No. 10, entrée du côté Est, vis-à-vis de la Boucherie Funck; ouverte tous les samedis depuis 5 heures du soir.
Dépôt chez Numa Hertig
Rue du Progrès No. 101a, 1^{er} étage à gauche.
Se recommande
704 **Paul PEYTREQUIN.**

Prière de lire!
Contre 3 fr. j'envoie 100 pièces de cigares allemands de 10 (300 franco). Garantie: reprise de la marchandise. 707 S. Büchs, St-Gall.

A remettre
pour le 11 novembre 1896, un beau logement. — Prix modique. S'adresser rue du Nord 7, chez M. HEINIGER. 694

Société suisse des Commerçants

Section: La Chaux-de-Fonds
Semestre d'HIVER 1896-97

COURS de français, allemand (3 degrés), anglais (2 degrés), italien, espagnol, droit commercial, comptabilité, calligraphie, sténographie.
ouvrets le 2 novembre
Les inscriptions sont reçues chaque soir au local, Serre 49, où tous les renseignements seront donnés.
Les jeunes gens de toutes professions sont admis. 703

Logements pour St-Georges 1897

Paix 81. 2me étage de 3 pièces et alcôve. — 560 fr.
Paix 75. Rez-de-chaussée de 3 pièces et alcôve. — 540 fr.
Progrès 105. 1er étage de 2 pièces. — 400 fr.
Progrès 103. 3me étage de 3 pièces. — 440 fr.
Demoiselle 109. 1er étage de 3 pièces et alcôve. — 570 fr.
Progrès 105. 2me étage de 2 pièces — 400 fr.
Paix 81. 3me étage de 3 pièces — 495 fr.
Progrès 99. 1er étage de 2 pièces — 400 fr.
Demoiselle 113. Rez-de-chaussée de 3 pièces et alcôve. — 495 fr.
Parc 84. 1er étage de 3 pièces et alcôve. — 570 fr.
Paix 79. 2me étage de 3 pièces et alcôve. — 560 fr.
Paix 77. Rez-de-chaussée de 3 pièces et alcôve. — 540 fr.

Serre 103. Rez-de-chaussée de 3 pièces. — 480 fr.
Serre 103. 3me étage de 3 pièces. — 480 fr.
Serre 105. 1er étage de 3 pièces. — 550 fr.
Premier-Mars 4. Pignon de 3 pièces. — 400 fr.
Jaquet-Droz 14. 2me étage de 3 pièces. — 570 fr.

Demoiselle 86. 2me étage de 3 pièces. — 620 fr.
Demoiselle 86. Rez-de-chaussée, magasin et 2 pièces. — 695 fr.

Doubs 157. 2me étage de 5 pièces. — 680 fr.

Parc 81. 3me étage de 4 pièces. — 675 fr.
Parc 81. Pignon à l'usage d'atelier — 420 fr.

Place d'Armes 16. Pignon de 3 pièces et corridor. — 420 fr.

Paix 85. 1er, 2me et 3me étages de 4 pièces. — De 560 à 600 fr.

Paix 76. 3me étage de 3 pièces dont une à 3 fenêtres. — 550 fr.

S'adresser à M. Alfred Guyot, géant d'immeubles rue du Parc 75. 711

Photographie Rebmann
6 médailles 712
Reproduction de montres

Logements et Magasin à louer
pour de suite ou pour St-Georges 1897. S'adresser à ALBERT BARTH, rue JeanRichard 27. 714

Charcuterie VIENNOISE
2, RUE DU PRÉ, 2 666
(Ancien magasin Weil, opticien)

Dès aujourd'hui, il sera vendu de la **Viande de Génisse extra** le demi-kilo 75 ct. le demi-kilo

MOUTON, depuis 70 ct. le demi-kilo. CHARCUTERIE FINE extra. PORC frais, salé et fumé. Saucisses de Vienne, la pièce 20 ct. Cervelas et Gendarmes, 15 ct. la pièce. Se recommande, Gabriel BRAND. CHOUCROUTE à 25 cent. le kilo

Avis aux personnes dont la vue laisse à désirer



M. Perret-Péter
opticien à Neuchâtel
recevra
au Locle, lundi 2 novembre, aux Trois Rois
à la Chaux-de-Fonds, Mardi 3 novembre de la Demoiselle 57, 2^{me} étage
à Saignelégier, Mercredi 4 novembre à l'Hôtel de la Gare

Il procède à l'examen de la vue au moyen d'appareils perfectionnés déterminant avec précision le genre et le degré de force du verre sphérique, cylindrique, prismatique ou combiné convenant à chaque œil pour ramener et conserver autant que possible la vue normale.

Verres fins, extrafins et cristal. Spécialité de conserves pour vues fatiguées. Lunettes, pince-nez et faces à main en tous genres et qualités. Verres fumés. Microscopes pour horlogers, verres extra ne fatigant pas la vue. Prix modérés avec examen de la vue gratuit. Fabrication et réparations 642

On offre à vendre

une forte glisse, et deux avec brancards et brecette; un char, des bombes neuves et usagées, des paniers neufs à bouteilles. 715
S'adresser rue du Rocher, 12

Demandez partout

L'APÉRITIF VAUCHER

— TÉLÉPHONE —
165

RESTAURANT STUCKY

près de la Gare
Tous les jours
Choucroute
avec viande de porc assortie

VÉRITABLES
Saucisses de Francfort et Wienerli avec MEERRETTIG

Soupe aux pois

On sert pour emporter 643

Coiffures de Dames

Mme SCHIFERDECKER
86, Rue de la Demoiselle, 86
Élève du Professeur Petitjean de Paris
Coiffures anciennes et modernes
Lavages de tête. Champooing
Bals — Noces — Soirées
Se rend à domicile. — Forte remise par abonnement. 324
Parfumerie fine
Savonnerie. — Ecailles

Brasserie de la Serre

Tous les **mercredis** soirs
dès 7 1/2 heures 681

TRIPES

à la Mode de Caen

FONDUES à toute heure

Se recommande, G. Laubscher
On demande un finisseur pour feuilleur. — Entrée de suite. 697
S'adresser à LOUIS BLASER, rue du Puits 29.

Dernier envoi de 10,000 litres Vin de la Maritza à 40 c. le lit.

Dans les quatre magasins de la Société de Consommation